

E 2200.48(-)1978/37/38
[DoDiS-14681]

*Le Chef du Secrétariat de la Division du commerce du Département
de l'Economie publique, P. Languetin, à l'Ambassade de Suisse à Belgrade*

L

Berne, 4 mai 1960

Nous nous référons à votre lettre du 9 avril¹ dans laquelle vous nous informiez du désir des autorités yougoslaves d'engager, soit à Berne soit à Belgrade, des discussions avec des représentants suisses en vue d'explorer les possibilités d'une association éventuelle de la Yougoslavie à l'AELE.

Ainsi que nous l'avions relevé dans une de nos précédentes communications², la Yougoslavie ne ressentira pas ou très peu les effets discriminatoires de l'AELE vu qu'elle exporte principalement des matières premières, des produits industriellement peu élaborés ou des produits agricoles. Le problème d'une association de ce pays avec l'AELE ne nous paraît pas, dès lors, revêtir une urgence particulière.

L'AELE a pour objet de provoquer une association de tous les pays membres de l'OECE. C'est à la réalisation de cet objectif que les Sept vont s'attacher par priorité. Il semble dès lors que ce qui faciliterait à plus long terme une participation de la Yougoslavie à l'intégration économique européenne serait son adhésion plus complète à l'OECE ou à l'Organisation reconstituée qui en dériverait. C'est dans cet esprit que la Suisse a appuyé la requête de la Yougoslavie en vue de prendre part aux discussions sur la réorganisation de l'OECE. La Suisse a noté avec satisfaction qu'une invitation avait été adressée par le Gouvernement français à la Yougoslavie.

Nous ne pensons pas cependant qu'une discussion entre la Yougoslavie et la Suisse telle qu'elle est suggérée par les autorités yougoslaves puisse être utile au stade actuel. Rien n'exclut toutefois la possibilité pour la Yougoslavie de réexaminer cette question lorsque la situation sur le plan de l'intégration économique de l'Europe se trouvera éclaircie. Le cas échéant, il pourra apparaître plus avantageux d'engager des discussions avec le Conseil de l'AELE.

1. Cf. N° 74 dans le présent volume.

2. Non reproduites.

